



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

27, Rue Ingres 31 000 Toulouse
Tel. 05 62 485 485 - Mail : contact@billieres.com

GENERALITES

Les présentes conditions générales de prestation de services ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le Prestataire et le Client, elles s'appliquent à toutes les formations dispensées par le Ecoles Billières, à l'exception de celles bénéficiant de contractualisation spécifique, et complètent la volonté commune des parties pour tous les points où celle-ci n'aura pas été clairement exprimée.

Le terme "Prestataire" désigne :

Les Ecoles Billières

27 rue Dominique Ingres 31 000 TOULOUSE SIRET : 710 801 291 000 83

Sté civile au capital de 40 000 € - RCS Toulouse 710 801 291

Le terme "Client" désigne :

La personne physique signataire de la convention de formation pour elle-même,

La personne morale et son salarié cosignataire de la convention de formation tripartite, dans le cadre des contrats relevant de l'un des dispositifs d'alternance, emploi et formation.

DOCUMENTS REGISSANT L'ACCORD DES PARTIES

Les documents régissant l'accord des parties sont, à l'exclusion de tout autre, par ordre de priorité décroissante :

- Les présentes conditions générales,
- Le Règlement Intérieur de l'établissement relatif aux droits et obligations des stagiaires et étudiants au cours des sessions de formation, et à la discipline et aux garanties attachées à la mise en œuvre des formations.
- La charte informatique, intranet et extranet (Pronote)
- La convention de formation
- Le Cerfa associé dans le cadre des conventions tripartites
- Les avenants éventuels aux conventions de formation acceptées par les deux parties,
- La facturation,
- Le dossier d'inscription dûment complété,
- Les fiches de présentation des formations,
- Le planning annuel de formation
- L'emploi du temps hebdomadaire publié sur Pronote.

Les dispositions des conditions générales et des documents précités expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. Ces dispositions prévalent donc sur toute proposition, échange de lettres, notes ou courriers électronique antérieures à sa signature, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans des documents échangés entre les parties et relatifs à l'objet du contrat.

Toutes autres conditions n'engagent le Prestataire qu'après acceptation expresse et écrite de sa part.

Le seul fait d'accepter une offre du Prestataire emporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

MODALITES D'INSCRIPTION

La convention de formation ou contrat de formation tient lieu de commande ferme et définitive. La convention est parfaitement conclue entre les parties à partir de la signature de la convention de formation avec le volet financier et le Cerfa dans le cadre des conventions tripartites.

Toutes les phases de validation ou de sélection des participants à la formation relèvent de la décision du Prestataire.

La participation au cursus de formation n'est effective qu'après validation du dossier complet et au versement des frais de formation de manière conforme à la convention de formation.

Le prix comprend uniquement la formation et l'accompagnement pédagogique. Les frais de repas, déplacement et d'hébergement, pendant la formation et pendant les périodes de stages ou périodes de formation en milieu professionnel restent à la charge exclusive du Client.

CONDITIONS ET MOYENS DE PAIEMENT

Les prix sont établis sans TVA Ils sont facturés aux conditions de la convention de formation et de son volet financier. Les paiements ont lieu en euros aux échéances convenues avec le Client.

Pour les conventions tripartites, les paiements ont lieu à réception de la facture, sans escompte, ni ristourne ou remise.

Lors d'une convention tripartite, le Client doit vérifier l'imputabilité de la formation auprès de son OPCO, il doit faire la demande de prise en charge avant la formation et se faire rembourser les sommes correspondantes après les avoir réglées au Prestataire.

CONDITIONS DE SUBROGATION

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

L'entreprise peut mandater le Prestataire pour la saisie des informations sur la plateforme de gestion de son OPCO, dans ce cas elle s'engage à fournir tous les éléments indispensables à cette saisie dans les meilleurs délais

En cas de subrogation de paiement conclu entre le Client et l'OPCO, ou tout autre organisme, les factures seront transmises par le Prestataire à l'OPCO, ou tout autre organisme, qui informe celui-ci des modalités spécifiques de règlement.

Le Prestataire s'engage également à faire parvenir les attestations de présence sur demande du financeur de la formation.

En tout état de cause le Client s'engage à verser au Prestataire le complément entre le coût total des actions de formations mentionné aux présentes et le montant pris en charge par l'OPCO, ou tout autre organisme.

Le Prestataire adressera au Client les factures relatives au paiement du complément cité à l'alinéa précédent selon la périodicité définie à la convention.

En cas de modification de l'accord de financement par l'OPCO, ou tout autre organisme, le Client reste redevable du coût de formation non financé par ledit organisme.

MODALITES DE FORMATION

- **Modalités de déroulement de la formation**

Les formations ont lieu aux périodes indiquées sur la fiche pédagogique de la formation, suivant le planning annuel de la formation, et suivant l'emploi du temps hebdomadaire communiqué au moment de l'inscription.

- **Lieu de l'action de formation**

Les modules de formation se déroulent au siège des Ecoles Billières, 27 rue Ingres 31000 Toulouse. Toutefois, le Prestataire pourra, à sa discrétion, organiser tout ou partie de la formation en tous lieux autres que ses locaux après avoir prévenu le Client.

- **Assurance**

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du Prestataire.

COLLABORATION DES PARTIES

De manière générale, le Client s'engage à collaborer pleinement avec la Société afin de le placer dans les meilleures conditions possibles pour réaliser les prestations.

En cas de survenance d'un événement de nature à retarder l'exécution de la Prestation, la Partie concernée par l'événement se doit de prévenir l'autre Partie sans délai par tout moyen de communication approprié à l'urgence de la situation.

Le Client ne pourra reprocher à la Société un retard dans l'exécution de la Prestation s'il tarde ou refuse de lui communiquer des informations essentielles à la réalisation des prestations.

En l'absence de collaboration du Client avec la Société, celui-ci ne pourra reprocher à la Société un manquement dans l'exécution des Prestations objet des présentes.

OBLIGATIONS DU CLIENT

Compte-tenu de la nature des produits et services concernés, le Client reconnaît et accepte qu'il soit soumis à une obligation de coopération avec le Prestataire aux fins de permettre à ce dernier d'exécuter les prestations commandées par le Client.

En particulier la présence en formation pour les sessions en centre de formation, la participation active pour les sessions distantes, le respect des consignes et travaux donnés par les formateurs

Le Client mettra également à disposition tout élément de nature à permettre à la Société d'exécuter ses obligations.

En cas de survenance d'un événement de nature à retarder l'exécution de la prestation, la partie concernée par l'événement se doit de prévenir l'autre partie sans délai par tout moyen de communication approprié à l'urgence de la situation.

En l'absence de collaboration du Client avec la Société, celui-ci ne pourra reprocher à la Société un manquement dans l'exécution des Prestations.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Chaque partie s'engage à considérer toutes informations techniques, pédagogiques, didactiques, éducatives, documentaires, financières, commerciales et/ou juridiques, tout savoir-faire relatif à des études ; des rapports ; des produits ou des développements ; des plans ; des modélisations ; les supports, qui lui seront remis par l'autre partie comme étant la propriété intellectuelle de celle-ci. En conséquence chaque partie s'engage à ne les utiliser que dans le cadre de l'exécution de la convention de formation.

Ces informations ne pourront être communiquées ou rendues accessibles à des tiers, en tout ou en partie sans l'aval écrit préalable de son propriétaire.

DONNEES PERSONNELLES CONFIDENTIALITE

Les informations recueillies dans le cadre des actions de formation mentionnées sont celles nécessaires pour que lesdites formations soient exécutées. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique prévue par la convention de formation et dans le respect du cadre légal.

Le Prestataire est responsable du traitement des données réalisé dans le cadre des actions de formations et de gestion administrative et pédagogique liée à ces formations

Le Client est informé de l'existence du droit de demander au responsable du traitement, par l'intermédiaire du DPO (dont les coordonnées sont ci-dessous), l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données, dans les conditions prévues au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel.

Le Client est également informé de son droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle : la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Le Délégué à la protection des données (« DPO ») du Prestataire peut être contacté à l'adresse électronique « dpo@billieres.com » ou par courrier à l'adresse suivante Ecole Billières, Délégué à la Protection des Données, 27 Rue Ingres, 31000, Toulouse.

CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune des parties au présent contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si ce retard ou cette défaillance sont l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure.

Chaque partie informera l'autre partie, sans délai, de la survenance d'un cas de force majeure dont elle aura connaissance et qui, à ses yeux, est de nature à affecter l'exécution du contrat.

INTUITU PERSONNAE & SOUS-TRAITANCE

- **Sous-Traitance**

Le Prestataire se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations - auprès de toute personne, morale ou physique, étrangère à ses services ou à ses partenaires - qui lui sont confiées et ce sous son entière et seule responsabilité.

Le sous-traitant n'aura pas à être agréé expressément par le cocontractant mais devra se soumettre aux mêmes engagements que ceux stipulés aux présentes.

- **Intuitu Personae - Cessibilité Du Contrat**

Le présent contrat est conclu en considération des compétences des parties.

En conséquence, le présent contrat est incessible par les parties, sauf accord exprès, écrit et préalable du cocontractant.

Les inscriptions aux formations du Prestataire sont donc strictement personnelles. Tout transfert de l'inscription au profit d'un tiers ou mise à disposition des supports de la formation à quelque titre que ce soit est strictement interdit.

DIFFERENDS EVENTUELS

Les parties conviennent d'épuiser toutes les solutions amiables concernant l'interprétation, l'exécution ou la réalisation des présentes, avant de les porter devant le Tribunal compétent.

Le tribunal compétent sera celui de Toulouse, les parties acceptent cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.